



Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 83 72 ou 83 74 ou 83 76

Télécopie : 04 13 55 85 09

Réf : 2014-12-08_sds_crr_csos_vf.doc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08/12/2014

Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S. LUNDI 8 décembre 2014

de 14 h 30 à 17 h – Salle Camargues
132 boulevard de Paris
13 003 Marseille



Par message électronique du 25 novembre 2014, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Henri ESCOJIDO, président de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 8 décembre 2014 à 14 heures 30 au siège de l'ARS PACA dans la salle « Camargue », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

1° - Composition de la Réunion :

La CRSA, représentée par :

- Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :

Nombre de présents : **31 votants (29 présents et 2 procurations)**. Le quorum¹ est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

L'Agence Régionale de Santé représentée par :

La Direction Générale :

- Mme Marie-Claude DUMONT – Conseiller médical auprès du DG ARS

La Direction Déléguée aux politiques régionales de santé représentée par le service démocratie sanitaire :

- Mme Marie LOPEZ – Responsable du service démocratie sanitaire
- Mme Isabelle ARZOUMIAN – Assistante du service

La Direction « Offre de soins » :

- M. Vincent UNAL – Directeur adjoint
- Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération
- M. Michel CHIARA – Département Premier Recours
- Mme Caroline POGAM – Responsable autorisations
- M. Hervé FROMENT – Gestionnaire autorisations
- Mme Maguelone BRUNET - Gestionnaire autorisations

Les rapporteurs :

- Dr JACQUEME
- Dr LACHAMP
- Mme DEYME

¹ Le quorum est atteint lorsque 22 personnes au moins sont présentes ou ont donné procuration.



2° - **Ordre du jour :**

- ✚ Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2014,
- ✚ Information sur les liens d'intérêts : procédure CSOS,
- ✚ Avis sur 7 demandes d'autorisation,
- ✚ Avis sur la permanence des soins ambulatoires,
- ✚ Programme de travail de la CSOS : information calendrier et thèmes à aborder,
- ✚ Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h30

3° - **Approbation du compte-rendu de la CSOS du 22 septembre 2014**

M. Malaterre demande des modifications à son intervention qui figure en page 9.

Sous réserve de la prise en compte de ces modifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

4° - **Lien d'intérêts :** voir le document en annexe

Le document sera envoyé pour que chaque membre puisse en prendre connaissance et propose des amendements si nécessaire.

5° - **Information sur la modification de la présentation des dossiers**

Les dossiers présentés à la CSOS ne comporteront plus la mention « avis favorable » ou « avis défavorable » émanant du rapporteur.

Il est prévu que tous les éléments d'information soient donnés aux membres de la CSOS par l'instructeur du dossier pour qu'ils puissent donner un avis.

Le rapporteur va, dans son analyse, donner tous les éléments favorables et défavorables (qualitatifs, techniques, juridiques, de conformité par rapport au SROS...). A partir de là, les membres pourront en tirer les conclusions.

Sur cette modification, des positions différentes sont exprimées par les membres :

- Pour certains (par exemple Jean-Luc DALMAS), ne pas avoir la synthèse et l'avis de l'ARS peut compliquer la tâche des membres de la CSOS, notamment ceux qui ne sont pas experts sur ces questions d'autorisation. L'avis du rapporteur peut aider les membres. La suppression de la mention de cet avis signifie davantage de liberté pour la CSOS mais cela modifie donc probablement le rôle de la commission.

- Pour d'autres (par exemple Joël BOUFFIES), il est plus sain que l'avis de l'ARS ne figure pas sur les dossiers. La CSOS doit se faire sa propre opinion, et en cas de questions, elle pourra toujours interroger les représentants de l'ARS. Les membres présents, notamment les fédérations hospitalières, pourront également apporter des éclairages. La CSOS aura donc toutes les informations nécessaires pour se faire une opinion et rendre un avis éclairé. Par contre, le débat qui a lieu en CSOS doit être clair. Des positions peuvent être défendues, mais il doit ensuite y avoir un travail de synthèse et de clarification.
 - Par ailleurs, les membres demandent à ce qu'il existe un modèle de rapport standard, avec une grille harmonisée, ce qui permettra à la CSOS de rendre son avis de la manière la plus éclairée possible. Les membres demandent également à avoir le détail des effectifs médicaux qui interviennent.
- ⇒ Aleth GERMAIN précise que ce travail d'harmonisation des rapports est en cours au sein de l'ARS.

6° - Avis sur les demandes d'autorisation

DOSSIERS AUTORISATIONS SOUMIS A AVIS

Sortie de Messieurs Escojido et Barberis

2014 A 109	Demande d'autorisation de transfert géographique de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète	SA Clinique Monticelli 88 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	Clinique Monticelli Site du Vélodrome 13008 Marseille
------------	---	---	---

Rapporteur : Mme DEYME

Votants : 29

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 29

En préambule, Mme Germain précise que les instructeurs des dossiers de demande d'autorisation ne donneront plus leur avis sur les dossiers dont ils sont en charge de l'instruction.

La présidence est assurée par M. MALATERRE.

M. MAURIZI constate que l'on est sur un transfert à l'identique. Il a toujours souhaité une réflexion sur le nombre d'établissements à Marseille.

Dans le Schéma régional de l'Organisation des Soins-Projet Régional de Santé (SROS-PRS) chapitre Chirurgie, 32 sites sont préconisés dans les Bouches du Rhône.

Il y a actuellement 37 sites après le regroupement des Hôpitaux Paul Desbief et Ambroise Paré.

M. MAURIZI remarque que le SROS PRS ne permet pas d'identifier les établissements concernés, les regroupements et les collaborations souhaitables.

Il observe que le fait de ne plus connaître l'avis des instructeurs de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes- Côte d'Azur (ARS PACA) ne permet pas d'orienter les décisions de la Commission spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS).

M. MALATERRE précise que c'est à la CSOS d'émettre son avis sans intervention de l'ARS.

M. DALMAS souhaite également intervenir sur l'absence d'avis donné par les instructeurs de l'ARS PACA.

Le fait de ne plus connaître la position de l'ARS peut perturber certains membres de la CSOS.

Avoir un avis de l'instructeur permet d'avoir un éclairage synthétique.

Tout en remarquant que l'absence d'avis laisse en même temps une totale liberté sur l'avis de la CSOS, M. DALMAS se demande si cela ne va pas amoindrir la portée de la décision de la CSOS.

Mme GERMAIN précise qu'il n'y a plus d'avis formel mais l'instructeur donne les éléments favorables et défavorables du dossier présenté.

Les membres de la CSOS peuvent en tirer les conclusions.

M. BOUFFIES rappelle que le rapport de l'instructeur sera toujours présenté aux membres de la CSOS. Il n'y aura plus de divergence entre l'avis de l'instructeur et la décision du Directeur général de l'ARS (DGARS).

La CSOS va se prononcer non plus sur la position de l'ARS mais de façon autonome. Les membres de la CSOS peuvent s'appuyer les uns sur les autres pour mieux comprendre les dossiers présentés. Pour M. BOUFFIES, cette nouvelle procédure est plus transparente. Même si le DGARS reste décisionnaire, cela ne fermera pas le débat et devrait même l'enrichir.

M. MALATERRE demande si les rapports donneront lieu à un avis et si celui-ci sera formalisé par le DGARS.

Mme GERMAIN précise que l'instructeur ne conclut rien mais apporte des éléments de réflexion permettant la prise de décision finale du DGARS, tout comme l'avis de la CSOS.

M. BOUFFIES pense que le DGARS prendra les décisions qui s'imposent.

M. DEVOUGE souligne qu'il y a 2 niveaux d'analyse du dossier : une étude technique et une étude par rapport au SROS.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Sortie de Messieurs Bouffiès et Souvet
Retour de Messieurs Escojido et Barberis

2014 A 105	Demande de confirmation des autorisations: - de dialyse médicalisée sur les sites de Marignane, de Marseille 14ème et Salon-de-Provence - d'autodialyse sur les sites d'Istres, de Marignane, de Marseille 14ème, de Miramas et de Salon-de-Provence, - d'hémodialyse à domicile, de la SASU Diaverum Marseille au bénéfice de la SAS Diaverum Provence	SAS DIAVERUM PROVENCE 9 rue Gaston Berger CS 50109 13387 Marseille cedex 10	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diaverum Provence Istres 17 boulevard Victor Hugo 13800 Istres ▶ Diaverum Provence Marignane Site Clinique Marignane Avenue Général Raoul Salan 13700 Marignane ▶ Diaverum Provence Marseille 9 avenue Claude Monnet 13014 Marseille ▶ Diaverum Provence Miramas 3 bis rue Eugène Pelletan 13140 Miramas ▶ Diaverum Provence Salon 449 avenue de Lattre de Tassigny 13300 Salon de Provence
------------	--	--	---

Rapporteur : Dr LACHAMP

Votants : 29

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 29

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de Messieurs Bouffiès et Souvet
Sortie de M. Valli

2014 A 107	Demande d'autorisation de transfert géographique et regroupement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de réanimation adultes	Centre Hospitalier Universitaire de Nice 4 avenue Reine Victoria CS 91179 06003 Nice cedex 1	Hôpital Pasteur 2 30 avenue de la Voie Romaine CS 61069 06001 Nice cedex 1
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr BENSADOUN – Dossier présenté en séance par le Dr UNAL

Votants : 30
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 30

M. SAMAMA souligne que le complément d'information donné par l'établissement était inconnu des membres de la CSOS.

Il demande à quelle date ce service sera ouvert. Pour lui, ce dossier n'est pas réglementaire.

Le Dr UNAL rappelle qu'au sens strict de la réglementation, il y aura un service unique.

Sur le fond du dossier, il relève encore des disparités sur la qualité des équipes participant à ce service.

En mars 2016, l'ensemble des équipes sera formé.

M. SAMAMA ne souhaite pas retenir le terme « réglementaire ». Il demande s'il y aura un ou deux panneaux.

Le Dr UNAL précise qu'il y aura une visite de conformité et que c'est à cette occasion que les conditions de fonctionnement seront vérifiées.

Mme GERMAIN rappelle que l'établissement s'est engagé sur la mise en conformité.

M. ACQUIER regrette que les membres de la CSOS n'aient pas eu accès au complément d'information du Centre hospitalier universitaire de Nice. Il rappelle que l'important est l'intérêt des malades.

M. MAURIZI souhaiterait qu'il existe un modèle standardisé de rapport.

Il votera pour le dossier mais souligne que le terme « non réglementaire » ne lui convient pas.

Mme GERMAIN est favorable aux rapports, ce qui est pour elle une deuxième étape à réaliser après la constitution des dossiers type.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 108	Demande d'autorisation de transfert géographique de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sous les modalités : - Prise en charge des patients accueillis par la Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) - Régulation des appels adressés au service d'aide médicale d'urgence (SAMU) - Prise en charge des patients accueillis dans la structure d'urgence	Centre Hospitalier Universitaire de Nice 4 avenue Reine Victoria CS 91179 06003 Nice cedex 1	Hôpital Pasteur 2 30 avenue de la Voie Romaine CS 61069 06001 Nice cedex 1
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr ARRIGHI – Dossier présenté en séance par Mme GERMAIN

Votants : 30
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 30



M. MAURIZI souhaite qu'il soit rappelé à cet établissement les règles de financement des SMUR.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de M. Valli
Départ de M. Barberis

2014 A 110	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation de l'activité de chirurgie en hospitalisation complète	Centre hospitalier Jean Marcel Rue Joseph Monnier CS 10301 83175 Brignoles cedex	Centre hospitalier Jean Marcel Rue Joseph Monnier CS 10301 83175 Brignoles cedex
------------	---	---	---

Rapporteur : Mme VERLAQUE – Dossier présenté en séance par Mme GERMAIN

Votants : 30
Abstentions : 1
Défavorables : 0
Favorables : 29

M. SAMAMA souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur les établissements de cette taille pour garantir une proximité de l'offre de soins.
M. SAMAMA trouve que le dossier de l'établissement est incomplet et aimerait connaître le nombre de chirurgiens exerçant dans l'établissement.
M MAURIZI rappelle qu'il n'existe pas d'établissement entre Draguignan et Aix en Provence et qu'il y a nécessité de réfléchir à la place des hôpitaux de proximité.
M ESCOJIDO demande qu'une visite de conformité soit réalisée après le renouvellement.
M BOUFFIES indique que le centre hospitalier doit s'inscrire dans une réflexion de territoire. La chirurgie de Brignoles doit être réalisée dans le cadre d'une coopération.
Mme DOSTERT BEURAIN indique la difficulté d'émettre un avis sans connaissance sur la permanence des soins et la présence des chirurgiens ; une visite de conformité après renouvellement sera nécessaire.
Mme GERMAIN précise qu'il y a 2 chirurgiens présents et qu'une visite de conformité peut être organisée.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

Sortie de M. Devouge

2014 A 111	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation sous la modalité de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur pour adultes en hospitalisation complète	Centre hospitalier Vaison La Romaine 18 Grand' Rue - BP 73 84110 Vaison La Romaine	Centre hospitalier Vaison La Romaine 18 Grand' Rue BP 73 84110 Vaison La Romaine
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr HELFER – Dossier présenté en séance par Mme GERMAIN

Votants : 29
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 29

M. SAMAMA remarque que l'établissement n'augmente pas sa capacité de 30 lits et n'a signé de conventions qu'avec le nord Vaucluse. Cela est dommage pour Carpentras.

Le Docteur UNAL souligne que ce dossier porte sur une alternative à l'hospitalisation et permet de rétablir une réponse de proximité.

M. BOUFFIES pense que le Centre hospitalier de Vaison la Romaine est le symbole d'une reconversion réussie et il participe à une CHT (communauté hospitalière de territoire) dans le Vaucluse.

M. MAURIZI souligne la qualité du rapport du Dr HELFER.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de M. Devouge

Départ de Messieurs Bouffiès, Albarrazin et Pegliasco

2014 A 106	Demande de confirmation de l'autorisation de l'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies urologiques détenue par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	Centre hospitalier intercommunal Toulon/La Seyne-sur-Mer 54 rue Henri Sainte Claire Deville CS 31412 83056 Toulon cedex	Centre hospitalier intercommunal Toulon/La Seyne-sur-Mer Centre hospitalier Saint Musse 54 rue Henri Sainte Claire Deville - CS 31412 83056 Toulon cedex
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 27

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 27

Dr DUMONT rappelle qu'une réorganisation nationale au niveau des hôpitaux des armées est en cours avec notamment une intégration plus forte de ceux-ci avec les établissements du territoire. Dans le projet présenté ici, il s'agit de mettre en place une équipe civilo –militaire

M MAURIZI votera pour ce projet car il permet de disposer d'une offre dans un établissement public. Il relève cependant que le dossier n'est pas conforme juridiquement car il aurait du constituer une demande d'autorisation après le retrait de celle de l'HIA.

Dr DUMONT reconnaît que la gestion du calendrier entre la décision commune des ministères des armées et de la santé et les impératifs de continuité d'activité a été compliquée. Les choses se sont toutefois faites dans la concertation même si elles ne sont pas orthodoxes juridiquement

M ACQUIER évoque la demande d'une modification des procédures concernant les autorisations d'activités de santé militaires pour que ces autorisations intègrent le régime des autorisations civiles.

Dr DUMONT répond que le comité de pilotage national réfléchit effectivement avec le service de santé des armées sur cette intégration

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité



7° - Modifications au cahier des charges sur la permanence des soins ambulatoires : voir annexe

Suite à la présentation des modifications, Jean-Luc LE GALL souligne les points suivants :

- du fait de la démographie médicale et du financement qui est consacré à la permanence des soins, il est de plus en plus difficile de mettre en œuvre cette permanence. Il sera nécessaire d'avoir une réflexion de fond pour une vraie restructuration de la permanence des soins.
- Lorsqu'il y a mutualisation entre départements, il faut s'assurer que les problèmes de règlement des médecins par les CPAM soient résolus.
- Lorsqu'il y a mutualisation des secteurs, les membres souhaitent savoir si cela se fait à lignes constantes ?
⇒ L'ARS précise que oui.

La CSOS vote un avis favorable à l'unanimité sur ces modifications au cahier des charges de la PDSA telles qu'elles lui ont été présentées, et avec les réserves émises.

8° - Calendrier 1^{er} semestre 2015 de la CSOS

La CSOS se réunira en 2015 aux dates suivantes :

- 2 février – 14h
- 13 avril - 14h
- 11 mai - 14h
- 20 juillet - 14h (ou 13h30 car nombre important de dossier. A confirmer).

Le calendrier du 2^e semestre 2015 sera défini ultérieurement.

9° - CSOS et sujets transversaux

Au-delà des dossiers d'autorisation, le président de la CSOS souhaite que la commission puisse traiter de sujets transversaux. Il demande aux membres de faire remonter les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. Ces points seront traités tout au long du mandat de la CSOS.

Par exemple, il serait intéressant d'avoir, lors de prochaines séances, des discussions/informations autour de l'impact réel des nouveaux moyens de la médecine.

Un autre axe qui est important, c'est le suivi concernant les évolutions du SROS, des autorisations.



Le Dr Torres pose la question des lieux de vie pour les personnes qui ont des maladies neurologiques invalidantes. Il n'y a pas de lieux de vie pour ces personnes et elle voudrait que l'on se pose la question de vers quel endroit orienter ces personnes en région Paca. Il faudrait une cartographie des ressources disponibles sur ce sujet.

La séance est levée vers 17 heures.

Le président de la
Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Pr Henri ESCOJIDO



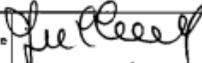
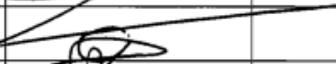
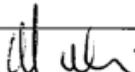
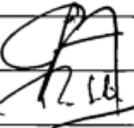
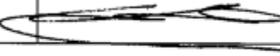
Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion du 08/12/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
Président CS Organisation des soins	Présidence		Henri ESCOJIDO, Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA	Présent					
Vice-président CS Organisation des soins	Vice-présidence		Bernard MALATERRE, vice président de la CT 83, directeur centre Léon Bérard de Hyères	Présent	Procuration reçue de M. DAVIN				
LISTE DES MEMBRES CSOS PAR ORDRE ALPHABETIQUE									
c) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales	4°	1	Pierre ALBARRAZIN, représentant de FUNAPL	Présent			Carence constatée		
m) Services départementaux d'incendie et de secours	7°	1	Colonel Grégory ALLIONE, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône	Excusé			Médecin Colonel Jacques BARBERIS, chef du service de santé et de secours médical, Service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes	Présent	
b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives	4°	1	Alice BARES FIOCCA, représentante CGPME, déléguée régionale FHP Sud-Est	Présente			Anne LEANDRI, représentant CGPME, directrice de la Clinique Juge		
e) Institutions accueillant des personnes handicapées	7°	1	Jean-Michel BEC, DG association APREH	Excusé			Gérard COLLET, administrateur Union rég des PEP URIOPSS	Excusé	
a) Etablissements publics de santé	7°	1	Mohamed BENAÏSSA, président CME CH Apt	Présent			Bernard GARRIGUES, président CME Aix-Pertuis		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	Joël BOUFFIES, directeur CH du Pays d'Aix	Présent			Jean-Christophe ROUSSEAU, directeur du CH de la Dracénie Draguignan		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	Jean-Michel BUDET, directeur général adjoint AP-HM	Excusé			Thierry ACQUIER, délégué régional FHP PACA	Présent	
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	Stéphane CHENU, CFE CGC	Présent			Jean-Claude LHERMITTE, CFE CGC		
b) Associations de retraités et personnes âgées	2°	1	Jacques COLLOT, Association de retraités UNIR, Vice-président du CODERPA du Var				Robert DUMONT, Association des retraités UNIRC 06, Vice-président du CODERPA des Alpes Maritimes	Excusé	
c) Membres des unions régionales des professionnelles de santé	7°	1	Dominique COVES, présidente Fédération nationale des Infirmiers, URPS Infirmières				Chantal SINIBALDI, présidente URPS Pédiçures Podologues	Présente	
c) Associations des personnes handicapées et de leurs familles, dont 1 assoc enfance handicapée	2°	1	Patrice DANDREIS, association les pupilles de l'enseignement public des Alpes Maritimes	Présent			Jean-Claude GRECO, directeur général d'ISATIS		
d) Organismes de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	6°	1	Serge DAVIN, président du CREA1	Excusé	Pouvoir donné à M. MALATERRE		Monique PITEAU DELORD, directrice du CREA1	Excusée	
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	André DESCAMPS, secrétaire régional FO	Excusé			Pierre TRIBOUILLARD, secrétaire général -FO	Excusé	
d) Mutualité française	5°	1	Marc DEVOUGE, vice-président de la mutualité française Provence Alpes Côte d'Azur	Présent			Jocelyne COUSTAU, représentante mutualité française PACA		
b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives	4°	1	Sophie DOSTERT BEAURAIN, représentante MEDEF PACA	Présente			Xavier VAILLANT, directeur régional MEDEF		
b) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	Henri ESCOJIDO, Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA		Président		Paul STROUMZA, Président de la CME de la Centre de Dialyse Résidence du Parc Marseille		
c) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	Patrick GAILLET, directeur administratif Institut Arnault Tzanck St Laurent du Var				Jean-Luc DALMAS, directeur Hôpital Européen de Marseille	Présent	

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Empargement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Empargement	Signature
a) Associations agréées représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	2*	1	Pierre LAGIER, vice-président UNAPEI				Annie JULLIEN, bénévole Association HyperSupers - TDAH France	Présente	
a) Associations agréées représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	2*	1	Michel LECARPENTIER, UDAF 04, président CISS PACA				Max JARDIN, administrateur UFC QUE CHOISIR Marseille	Présent	
b) Ordre des médecins	7*	1	Jean-Luc LE GALL, président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	Présent			Marthe GROS, vice-présidente du Conseil régional de l'Ordre des Médecins		
q) Internes en médecine	7*	1	Olivier LE PENNETIER, président MG SAIHM	Présent			Pauline BELENOTTI, membre du bureau SAIHM		
Représentants des conférences de territoire	3*	1	Bernard MALATERRE, vice président de la CT 83, directeur centre Léon Bérard de Hyères		Vice président		Michel PERROT, membre de la CT 83, directeur du Centre Hospitalier Toulon Sainte Musse		
j) Associations de permanence des soins	7*	1	Jacques MARTIN, vice-président de l'Association pour les urgences médicales des Bouches du Rhône (APUM 13)				Anne-Marie MOREL ROUX, secrétaire Générale de l'Association pour les urgences médicales des Bouches du Rhône (APUM 13)		
b) Etablissements privés de santé à but lucratif	7*	1	Jean-Louis MAURIZI, président de la FHP Sud-est	Présent			Bernard BRINCAT, PDG Clinique St Georges Nice		
h) Centres de santé, maisons de santé et pôles de santé	7*	1	Jean-Pierre MOUREN, président de la fédération régionale des maisons et pôles de santé				Lionel MICHEL, secrétaire de la Femaspaca	Excusé	
e) Etablissements publics de santé	7*	1	Philippe PAQUIS, PI CME CHU de Nice	Excusé			Guy MOULIN, PI CME AP-HM		
b) Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail : branche AT-MP	5*	1	Pascal PILUDJIAN, directrice de cabinet à la direction générale	Présente			Pascal SERVENT, sous-directeur, direction assurance maladie et action sociale		
a) Conseillers régionaux	1*	1	Ladislav POLSKI, conseiller régional	Excusé			Pierre SOUVET, conseiller régional	Présent	
c) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7*	1	Michel POUDEX, président CME Centre Lacassagne				Hervé PEGLIASCO, président de CME hôpital Européen		
d) Etablissements d'activités d'hospitalisation à domicile	7*	1	Fabienne REMANT-DOLÉ, déléguée régionale FNEHAD PACA, directrice de soins assistance Marseille			pouvoir donné à M. SEVOZ	Pierre GUILHAMAT, directeur de l'HADAR		
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7*	1	Philippe SAMAMA, médecin cardiologue, URPS ML PACA	Présent			Fabrice TEMPLIER, président URPS Orthoptistes		
l) Transporteurs sanitaires	7*	1	Thierry SCHIFANO, président FNTS				Anselme CABRITA, Var Assistance		
c) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7*	1	Rémy SEBBAH, médecin généralistes URPS ML PACA	Présent			Bruno ROUSSET ROUVIERE, vice-président URPS Biologistes Médicaux		
l) Réseaux de santé	7*	1	Guy SEVOZ, directeur du Réseau gériatrique Guidage	Présent		prouver par le procureur de Mme Remant Dolé	Mohammed GUENNOUN, directeur général C3S		
c) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7*	1	Robert SOLÉ, président URPS Chirurgiens Dentistes				Gérard BORDONE, président syndicats des Chirurgiens dentistes OS CNSD		
a) Etablissements publics de santé	7*	1	Dolorés Lina TORRES, présidente CME CH Edouard Toulouse Marseille				Alain GAUVAUDAN, président CME CH Valvert		



Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Embarquement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Embarquement	Signature
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	Gaëtan TREMOULET, vice président de l'Union régionale CFTC				Jean-Louis SCHIANO, secrétaire général de l'Union régionale CFTC		
k) Médecin responsable SAMU/SMUR	7°	1	François VALLI, Directeur médical du SAMU 06	Présent			Marine KRETLY, Responsable de UF SMUR de Nice		
e) Organismes de l'observation de la santé, de l'enseignement et de recherche	6°	1	Pierre VERGER, directeur adjoint de l'ORS PACA				Valérie GUAGLIARDO, responsable du pôle de l'ORS PACA		
b) Les 5 PCG ou représentant	1°	1	Carence constatée				Carence constatée		
c) Groupements de communes	1°	1	Carence constatée				Carence constatée		
d) Communes	1°	1	Carence constatée				Carence constatée		
d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles	4°	1	Carence constatée				Carence constatée		
n) Organisations syndicales des médecins des EPS	7°	1	Carence constatée				Carence constatée		